

Ce que vous avez besoin de savoir si un antibiotique vous a été prescrit

Quand prendre votre antibiotique?



Le matin L'après-midi Le soir



Juste avant de dormir Toutes les heures

Comment prendre votre antibiotique?



Au moins 1 heure avant de manger ou 2 heures après



Après un repas ou une collation



Ne pas le prendre avec de l'alcool



Ne pas le prendre avec des produits laitiers



En position debout ou assise



Évitez l'exposition solaire

- **Durée du traitement antibiotique:**

Vous devez prendre votre antibiotique pendant jours et ensuite l'arrêter.

- **Les effets secondaires possibles sont:**

Diarrhée, nausées et vomissements, douleurs abdominales, perte d'appétit, éruption sur la peau, mal de tête, vertiges, infections par des champignons (Candida).

- **Voici les interactions possibles entre l'antibiotique et d'autres médicaments ou de la nourriture:**

- ▶ Si vous prenez l'antibiotique avec d'autres médicaments ou de l'alcool, son efficacité peut être modifiée et le risque d'effets indésirables peut être augmenté.
- ▶ Demandez au pharmacien ou au médecin s'il y a des interactions potentielles avec un médicament ou un aliment.



La plupart des effets secondaires sont légers et temporaires. S'ils deviennent sévères, vous devez contacter un médecin.

● **Rappelez-vous que:**

- ▶ Les antibiotiques ne sont nécessaires que pour traiter certaines infections dues à des bactéries. Leur utilisation peut entraîner le développement de la résistance bactérienne. C'est pourquoi nous devons les utiliser seulement lorsqu'ils sont nécessaires.
- ▶ Prenez votre traitement antibiotique selon la prescription du médecin.
- ▶ Ne donnez pas votre traitement antibiotique à un membre de votre famille ou à un ami, ni à un animal.
- ▶ Rapportez tous les antibiotiques inutilisés à la pharmacie.
- ▶ Contactez votre médecin si vos symptômes s'aggravent.
- ▶ Informez votre médecin et/ou votre pharmacien si vous avez une allergie.
- ▶ Si vous êtes enceinte, allaitante, ou si vous planifiez une grossesse, assurez-vous que votre médecin et/ou votre pharmacien en est informé pour vérifier qu'il n'y a pas de risque avec ce médicament.

● **Quand contacter un pharmacien?**

- ▶ Pour toute question concernant les médicaments que vous prenez.
- ▶ Pour des informations concernant le soulagement de vos symptômes par les médicaments ou des effets secondaires.
- ▶ Si vous avez un doute concernant une des informations que vous avez reçues.
- ▶ Si vous ne savez pas comment ou quand prendre vos médicaments.

HAPPY  **PATIENT**



Co-funded by
the Health Programme
of the European Union

Ce projet est financé par le troisième programme de santé de l'Union européenne (2014-2020).
Le contenu de cet outil, basé sur les connaissances scientifiques actuelles, n'engage que ses auteurs et relève de leur seule responsabilité; il ne peut être considéré comme reflétant l'opinion de la Commission européenne et/ou de l'Agence exécutive Santé et numérique (HaDEA), remplaçant l'ancienne CHAFEA depuis le 01 avril 2021, ou de tout autre organisme de l'Union européenne. La Commission européenne et l'Agence déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.

